

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 avril, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY
Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M.
SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA
Bernard.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à M. LARROQUE Joël), Mme
COQUEL Laure (Pouvoir M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore
(Pouvoir Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M.
JANICOT Philippe), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOUCHON
Véronique), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), Mme
DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Brahim BIAD

2. Signature d'un contrat relatif au concert du dimanche 14 septembre 2025 à l'occasion des 40 ans de la fête des escargots de la commune de Boisseuil.

Cette année 2025 sera marquée par les 40 ans de la traditionnelle fête des escargots de la commune de Boisseuil du vendredi 12 au dimanche 14 septembre prochain.

A ce titre et afin de célébrer dignement cet anniversaire la commune organisera un concert en plein air le dimanche 14 septembre.

A ce titre, il est nécessaire de signer un contrat permettant de fixer les engagements des parties et notamment les exigences techniques du prestataire pour l'organisation du concert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le devis et le contrat de la société Glam Production d'un montant de 10 800 € HT soit 11 394 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE	ABSTENTION

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

